

Réunion du 26 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL

(art. 22 du Code d'Administration Communale)

Le Conseil Municipal de la Commune de ST BOMER LES FORGES se réunira, en séance ordinaire, le mardi 26 mars 2024 à 20 h 30 à la Mairie.

Fait à ST BOMER LES FORGES, le 12 mars 2024.

LE MAIRE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of St Bomer les Forges, with the text 'MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024,
3. Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat,
4. Achat d'un nouveau drapeau « Anciens Combattants »,
5. Travaux de voirie 2024,
6. Convention et charte de fonctionnement du réseau de coopération « Les Médiathèques du Domfrontais »,
7. Révision du loyer du salon de coiffure,
8. Avenant au bail de location-gérance du bar-restaurant « Le Relais de St Bômer »,
9. Tenue du bureau de vote lors des élections européennes 2024,
10. Application de la fongibilité des crédits,
11. Budget Lotissement « La Guinguette »
 Approbation du Compte Financier Unique 2023,
 Vote du Budget Primitif 2024
12. Budget Lotissement « Le Rocher »
 Approbation du Compte Financier Unique 2023
 Vote du Budget Primitif 2024
13. Budget « Commune »
 Approbation du Compte financier Unique 2023
 Affectation du résultat de l'exercice 2023
 Vote du Budget Primitif 2024
 Vote sur les taux d'imposition 2024
14. Questions diverses.